MM

MM.

Thomas (Moncton) Thompson (Red Deer) Valade Winch Woolliams Yewchuk—80.

• (4.40 p.m.)

M. l'Orateur: Je déclare la motion adoptée.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour avoir des précisions. Maintenant que la motion est adoptée, quatre jours supplémentaires seront attribués aux délibérations à l'étape du comité plénier. Je constate qu'il est presque cinq heures moins dix. A 5 heures, ce sera l'heure des initiatives parlementaires puis, à partir de 8 heures, nous chercherons à nous faire renseigner par le gouvernement en soulevant des questions et autres affaires. Il restera entre une heure et une heure et quart pour poursuivre l'étude en comité plénier. Je demande donc à la présidence de préciser qu'aujourd'hui n'est pas un des jours compris dans les quatre stipulés dans la motion.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je constate qu'il y a rappel au Règlement. Or en ce qui me concerne j'accepterais volontiers, sans demander une décision à la présidence sur ce rappel au Règlement, que les quatre jours commencent à partir de la prochaine séance.

M. MacInnis: Le premier jour, ce sera quand?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je voulais dire le premier jour.

M. l'Orateur: A l'ordre. C'est bien ce que nous avons compris. Je me demande si le député de Halifax-East Hants souhaite prendre la parole à propos du même rappel au Règlement.

M. McCleave: Non, il s'agit d'une autre question relative au Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député a indiqué qu'il s'agissait d'une autre question relative au Règlement. Je ne sais pas s'il est bien nécessaire que je prenne une décision, mais comme tout à l'heure le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a dit que, selon lui, il fallait entendre par là quatre jours à compter d'aujourd'hui, il serait peut-être bon que je prenne une décision. Je crois que cette question aurait pu nous occuper durant la plus grande partie de la journée, et c'est en fait ce qui s'est produit. La période des questions orales et les affaires courantes pourraient fort bien accaparer une bonne partie de la soirée. En conséquence, ces quatre jours devraient commencer à partir de notre séance de demain.

Je ne sais pas si nous établissons en ce moment un précédent pour les nombreuses occasions futures où la Chambre aura à se prononcer sur une motion présentée en conformité de l'article 75c du Règlement, mais c'est là, à mon avis, l'interprétation normale à donner à cet article. M. McGrath: Monsieur l'Orateur, il s'agit toujours du même rappel au Règlement. Puisqu'on nous prive du droit d'examiner bon nombre d'amendements importants au projet de loi, y compris des amendements que le leader du gouvernement à la Chambre a présentés aujourd'hui, et étant donné qu'il m'incombe, tout comme aux autres députés, d'ailleurs, d'examiner ce projet de loi au nom de la population du Canada, j'aimerais demander au leader du gouvernement à la Chambre s'il serait disposé à prolonger des séances pendant ces quatre jours.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je serais tout à fait disposé à prolonger les séances, mais il faudrait au préalable que les partis s'entendent à cet égard et procèdent par voie soit d'une motion, soit d'une proposition faite demain sous forme de mesure d'initiative parlementaire.

M. l'Orateur: Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a la parole.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Assis!

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puisque la Chambre vient de se mettre d'accord pour que les quatre jours commencent vendredi, j'avais raison de penser que l'étape du comité plénier prendrait fin mercredi. Apparemment, je n'avais pas besoin d'invoquer l'article 37(1) du Règlement. J'avais raison la première fois

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, en invoquant le Règlement, j'essayais simplement d'introduire un peu d'ordre dans les problèmes auxquels a donné lieu la mise aux voix. Tout ce que je voulais savoir, c'est ceci: puisque la liste des changements fiscaux est plutôt longue, puisque la liste des corrections et des amendements, bien que moins longue, n'en est pas moins impressionnante, et puisque nous allons devoir étudier ces changements pendant quatre jours au sein du comité plénier, nous serait-il possible de nous mettre d'accord dès ce soir sur une date limite applicable au dépôt des préavis de modifications?

• (4.50 p.m.)

Si je le demande, c'est qu'on pourrait nous présenter à la dernière minute une foule d'autres modifications que nous n'aurions pas le temps d'examiner ou de mettre en délibération. Si le gouvernement pouvait nous donner une idée du moment où il présentera de nouvelles modifications au sujet des coopératives et caisses de crédit, nous saurions au moins à quoi nous en tenir de ce côté. Voilà pourquoi j'ai invoqué le Règlement.

L'hon. M. MacEachen: Je puis assurer à mon ami que les amendements relatifs aux coopératives et aux caisses de crédit vont être présentés le plus tôt possible et je vais voir s'ils pourraient être prêts d'ici la fin de semaine. S'il y a d'autres amendements à venir, mais je ne le crois pas, j'en ferai part au député.